

**Le vérificateur général livre les conclusions de sa vérification concernant les actions gouvernementales visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Communiqué n° 2**

Québec, le mercredi 30 novembre 2011 – M. Renaud Lachance rend public aujourd'hui le tome de l'automne 2011 du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012*.

Dans le **chapitre 2**, il fait part des constats et des recommandations résultant de ses travaux.

**Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) n'a pas donné de directives aux ministères et organismes quant aux mesures à proposer pour les plans d'action.** Il n'a pas formulé de critères précis afin d'orienter les entités ni exigé la présence de cibles de résultats et d'échéanciers associés aux mesures proposées. Par conséquent, les plans adoptés contiennent une multitude de mesures qui ne présentent pas toujours la cohérence souhaitée.

**Le MESS n'a pas déterminé de quelle manière devaient être établies les sommes à inclure dans le calcul des investissements annoncés dans les deux plans d'action.** En fait, il ne s'est pas assuré que les sommes considérées avaient été calculées sur la même base, ce qui aurait favorisé la cohérence entre les différents investissements. Par conséquent, il n'est pas possible d'avoir une image fidèle de la réalité.

**Les rapports annuels d'activité, prévus dans la loi et servant à rendre compte du plan d'action gouvernemental, sont incomplets et manquent de clarté.** Ils permettent difficilement de mesurer les progrès réalisés au regard des mesures et d'estimer le chemin qu'il reste à parcourir.

**Le MESS n'a pas planifié adéquatement le suivi des mesures incluses dans les plans d'action et l'évaluation des résultats.** Les principales mesures quant à l'importance des investissements ont fait l'objet de travaux d'évaluation, mais l'exercice d'évaluation dans son ensemble est incomplet et n'a pas été réalisé en temps opportun.

**Plusieurs échéances prévues dans la loi en ce qui concerne le dépôt de rapports ou d'avis n'ont pas été respectées.**

**L'exercice de planification gouvernementale aurait dû faire l'objet d'un cadre d'application plus rigoureux, même si les mécanismes mis en place peuvent contribuer à la sensibilisation et à la concertation des différents intervenants.** Il en ressort que les bases nécessaires à un suivi de la mise en œuvre des mesures et surtout à l'évaluation des résultats sont insuffisantes.

Le rapport détaillé et la présentation faite aux parlementaires sont disponibles sur le site Internet du Vérificateur général du Québec à l'adresse suivante : <http://www.vgq.qc.ca>, sous l'onglet « Rapports » de la section « Publications ».

Source : Raymonde Côté-Tremblay  
Cabinet du vérificateur général  
Tél. : 418 691-5926